

LA CADIST DE SCIENCES RELIGIEUSES À LA BIBLIOTHEQUE NATIONALE ET UNIVERSITAIRE DE STRASBOURG, SECTION SCIENCES HUMAINES

Carrefour sur les CADIST
(Centre d'acquisition et de diffusion de
l'information scientifique et technique)

Une convention entre le Ministère, l'Université des Sciences humaines et la Bibliothèque nationale et Universitaire de Strasbourg donne naissance en novembre 1980 au CADIST de Sciences religieuses, dans le cadre du premier train de créations de CADIST. La BNU (Section Sciences humaines) et la bibliothèque commune aux Facultés de théologie catholique et protestante de l'Université de Strasbourg II « concourent aux activités du CADIST ». Pourquoi le choix de Strasbourg ? Une enquête préalable avait mis en évidence un contexte favorable : collections de la BNU importantes dans ce domaine, existence de deux facultés de théologie avec une riche bibliothèque commune très bien gérée, apport du CERDIC (Centre de recherche et de documentation sur les Institutions chrétiennes) qui dépose chaque année à la BNU, moyennant une aide en personnel, environ 1 000 volumes et 800 périodiques courants ; enfin une coopération déjà bien rodée au niveau des acquisitions et des communications (prêt-inter) entre la Section Sciences humaines et les Facultés de théologie. Une deuxième convention entre les deux Facultés de théologie et la BNU, assurait le fonctionnement du CADIST, précisant les droits et devoirs des parties.

Ces textes mettent en lumière les deux fonctions complémentaires des CADIST : acquisition et diffusion de l'information.

Les acquisitions doivent porter sur tous les documents français et étrangers intéressant la recherche exclusivement, dans une perspective d'exhaustivité. Il convient d'abord de délimiter le domaine de responsabilité : en priorité, les Sciences religieuses et la théologie en général, les quatre grandes religions (christianisme, judaïsme, islam, bouddhisme), puis un domaine complémentaire qui s'ajoute en 1982 : religions de l'Antiquité et de l'Extrême-Orient. Sont exclues les religions des peuples d'Afrique noire, Océanie, Amérique, Arctique. Le choix des acquisitions se fait de façon classique par examen des bibliographies courantes ou spécialisées, des catalogues et prospectus d'éditeurs, des demandes de prêt non satisfaites ; une Commission spécialisée composée de 9 enseignants et de 5 conservateurs détermine la politique d'achats, et sauvegarde le niveau « Recherche » des acquisitions. Les ouvrages acquis sont traités et conservés soit à la BNU, soit dans les bibliothèques des Facultés. Un fichier commun de toutes les acquisitions est tenu à jour à la BNU. Les acquisitions se font par achat (subvention spéciale CADIST et budget propre des bibliothèques), échanges, dons, dépôt légal (part trop modeste), dépôts du CERDIC. La couverture documentaire, calculée très approximativement pour l'année 1982 sur l'ensemble de la production mondiale, était de l'ordre de 70% pour les périodiques, de 20% pour les ouvrages.

La diffusion de la documentation ainsi réunie doit être assurée très largement : toutes les collections des deux bibliothèques, qu'il s'agisse des achats sur crédits CADIST ou de toute autre acquisition, doivent être accessibles à tous. Il convient donc de faire connaître aux principaux utilisateurs potentiels les documents acquis ; dans ce but des listes de nouvelles acquisitions sont diffusées deux fois par an à toutes les Sections lettres des BU et BIU ainsi qu'à vingt-cinq bibliothèques françaises spécialisées en Sciences religieuses. Une liste des publications en séries réalisée en 1981 signalait aux mêmes établissements dans l'ordre alphabétique l'état des collections courantes de la BNU et de ses partenaires universitaires. Complétée en 1982, elle va être abandonnée en 1983, suite à la mise en place du Catalogue collectif national automatisé.

Cette large signalisation des acquisitions entraîne une communication très généreuse : sur place, bien entendu, à tous les usagers de nos bibliothèques, et par le prêt interbibliothèques, à condition que les demandes émanent de bibliothèques ou centres de documenta-

tion. Une restriction cependant, afin d'éviter un trop grand afflux de demandes, le CADIST peut refuser le prêt si la demande n'a pas circulé d'abord auprès de deux autres bibliothèques. En réalité, cette possibilité n'est guère utilisée à la BNU. L'envoi des ouvrages doit se faire dans les 24 h ; quant aux demandes d'articles de périodiques, elles sont satisfaites par photocopies exclusivement. A titre indicatif, le taux de satisfaction des demandes a été en 1982 de 82% ; les titres des demandes non satisfaites sont soigneusement notés et donnent lieu à des acquisitions chaque fois que possible.

Un mot pour terminer sur les problèmes de personnel qui se posent. Le démarrage du CADIST en 1980 s'est opéré sans aucun personnel supplémentaire ; ce n'est qu'à l'automne 1982 que fut créé un poste de sous-bibliothécaire pour les deux CADIST fonctionnant à la BNU. En 1983, il semblerait possible de rétribuer des vacataires jusqu'à concurrence de 150 h sur la subvention CADIST, mais au détriment des acquisitions. L'aide en personnel est donc minime et ne permet pas toujours de répondre aux obligations accrues qu'entraîne le CADIST : prêt interbibliothèques fonctionnant à plein toute l'année, service rapide, travaux scientifiques et techniques liés à l'acquisition et au traitement d'environ 500 volumes et 90 périodiques supplémentaires, préparation, dactylographie et envoi des listes, comptabilité complexe. Les déficiences du Service CADIST (délai trop long d'expédition, manque de régularité de la signalisation documentaire...) pourraient être corrigées facilement par un rapport en personnel supplémentaire.

La discussion est ouverte.

Marguerite Leipp

Discussion

Le débat ouvert par l'exposé précis et dense de Madame Leipp a été dirigé par Gérard Thirion. Il fut long, riche et animé. De très nombreuses questions, parfois très techniques recurent réponse, soit de Mme Leipp, soit des représentants d'autres CADIST, de la DBMIST, du Centre National de Prêt ou du C.N.R.S.

Ainsi furent notamment évoqués :

- Les priorités de la politique d'acquisition des CADIST, qui doivent privilégier la recherche actuelle, puis les sources, enfin la recherche secondaire.
- La politique de communication et les conditions de prise en compte des demandes. Ce point capital a été précisé, depuis, dans la circulaire de la D.B.M.I.S.T. du 26 mai 1983 (B.O.E.N. 9/06/83) « L'intégralité des collections de l'établissement support appartenant au domaine d'un CADIST, qu'elles aient été achetées ou non sur crédits CADIST, doit être accessible à tous, y compris les entreprises du secteur privé et les particuliers, pourvu que les demandes de prêt soient émises par une bibliothèque ou un centre de documentation et respectent les usages et règlements du prêt-interbibliothèques en recourant notamment au bulletin du prêt normalisé.

Cependant, cette obligation se limite à la mission nationale de diffusion des CADIST, qui est d'être le dernier recours pour l'accès aux documents primaires...

Ceux-ci ont donc la faculté de refuser ou de différer le traitement des demandes qui n'auraient pas été adressées auparavant à au moins deux autres établissements, sauf dans le cas où le CADIST est la seule localisation indiquée par le Catalogue collectif national des publications en série ou le catalogue collectif des ouvrages étrangers, mention devant en être faite sur le formulaire de demande.

Les CADIST répondent dans les 24 heures aux demandes de documents correctement identifiés qui leur parviennent en dernier recours...

« Le Centre National de Prêt, maintenant affectataire du dépôt légal, devrait être souvent considéré comme l'instance d'avant-dernier recours.

Pratiquement, la communication se fait par envoi des originaux pour les ouvrages (sauf livres anciens, rares ou précieux) et photocopies payantes pour les articles.

- Le taux de satisfaction des demandes : supérieur à 80% pour le CADIST de Strasbourg, qui prête ses ouvrages pendant un mois, varie selon les secteurs ainsi que les délais de réponse ; c'est pourquoi plusieurs intervenants ont souhaité le dédoublement du CADIST de Médecine, apparemment saturé. D'autres ont simplement souhaité... les créations attendues dans les domaines encore déshérités.
- La Tarification des copies (1 F. par page pour les CADIST) devrait être harmonisée avec celle pratiquée par les Centres de documentation du CNRS : une étude est en cours sur ce point.
- Les problèmes posés par l'interprétation trop limitative des receveurs des PTT de la franchise postale.
- Les besoins spécifiques en personnel des CADIST, ainsi que les besoins de formation permanente des responsables des services de prêt-interbibliothèques.
- L'opportunité d'une étude économique globale de l'ensemble des coûts (payés ou non par les bibliothèques) du prêt-inter afin de pouvoir chiffrer le prix moyen véritable d'une opération. Cela pourrait permettre également, à la lumière de ses statistiques inflationnistes, d'évaluer le surcoût dû à la part de demande non satisfaite en raison de la relative pénurie dans les bibliothèques universitaires (désabonnements, baisse du pouvoir d'achat documentaire) causée par l'austérité budgétaire dont on pressent qu'elle n'est pas un facteur d'économie réelle, au contraire ; sans compter la gêne (incommodité, délais, incertitude, coût) occasionnée aux lecteurs et la perte graduelle de crédibilité du service public.

Philippe David